

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 18 octobre 2024****CONVOCATION**

Date : 10 octobre 2024

Affichée le : 10 octobre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Pouvoirs : 7

Absent : 0

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

Affichée et mise en ligne le :

25 octobre 2024

**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Étaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. Thierry MALHERBE – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

**Absents représentés**

Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

M. François RAMPON ..... Pouvoir à M. Alphonse PAGNON

Mme Virginie GRANTE ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT

Mme Sophie GUILHAUME ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN

M. Rodolphe MIET ..... Pouvoir à M. Julien DOLFI

Mme Cécile PIGNOL ..... Pouvoir à Mme Virginie GRANTE

Mme Claudine MULLER ..... Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-10-16

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SDEVO – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU VAL D'OISE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1414-1 et suivants.

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants.

Considérant que la Commune a des besoins en matière d'achat d'électricité et services associés.

Considérant que le SDEVO propose de coordonner un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés.

Considérant que l'intérêt pour la Commune d'adhérer au groupement de commandes réside, notamment, dans l'optimisation de la procédure de mise en concurrence et dans l'effet de mutualisation sur les prix et les services associés.

Après avis de la Commission des Finances en date du 8 octobre 2024.

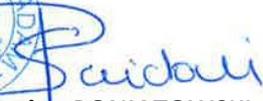
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

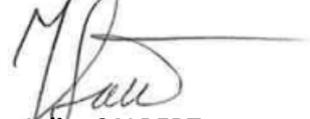
- **approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et services associés.
- **approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par le SDEVO.

- **donne** mandat au Président du SDEVO pour signer et notifier les marchés, accords-cadres dont la Commune sera partie prenante.
- **s'engage** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante.
- **autorise** le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes coordonné par le SDEVO ainsi que tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,  
  
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

  
Julita SALBERT